

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/10/2022

Dossier complet le :

07/10/2022

N° d'enregistrement :

F09322P0303

1. Intitulé du projet

Création d'un réseau d'évacuation des eaux de pluie vers deux exutoires en mer existants et de deux rejets d'eaux pluviales en mer, dans le cadre d'un PC pour la rénovation du bâtiment dit "Villa Chamberlain".

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS Hôtel Métropole Le Berlugan

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. MELOCCO Gael

RCS / SIRET

9 5 6 8 0 4 6 1 1 0 0 0 1 3

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
19° catégorie	Rejet d'eaux pluviales en mer dont le débit est supérieur ou égal à 30 m ³ /h.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La création d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales et de deux rejets à la mer s'inscrit dans le cadre de la demande de permis de construire de rénovation du bâtiment dit "Villa Chamberlain" à Beaulieu-sur-Mer (PC 06011 22 S0171 (S0018) ayant pour objet :

- REFECTION DE LA TOITURE, MODIFICATION DES OUVERTURES ET CREATION D'UNE GALERIE METALLIQUE OUVERTE AVEC ARCADES, A LA PLACE DES BALCONS EXISTANTS
- CREATION D'UN NIVEAU SOUTERRAIN A USAGE PRIVE, Y/C ESCALIER D'ACCES EXTERIEUR
- CREATION D'UN RESEAU D'EVACUATION D'EP VERS UN EXUTOIRE EXISTANT EN MER A TRAVERS LE SITE DE L'HOTEL METROPOLE

La Villa Chamberlain fait partie de la même unité foncière du site de l'Hôtel "Métropole Le Berlugan". Les eaux pluviales de la "Villa Chamberlain" seront évacuées sur le réseau principal du site "Métropole" (PC n°006 011 14 S0004 - M1, M2, M3 en cours d'instruction).

Ce dernier fait l'objet de l'arrêté n° AE-F09318P0333 publié le 19/11/2018.

4.2 Objectifs du projet

La rénovation du bâtiment dit "Villa Chamberlain" a pour objectif l'amélioration de l'architecture du bâtiment et de sa fonctionnalité en tant que bâtiment d'habitation. Un niveau supplémentaire va être créé, en sous-sol, pour accueillir des espaces de détente, une salle de gym et un spa privatif

La conformation du site (en pente vers la mer) suggère la création d'un réseau d'eaux pluviales gravitaire vers la mer, à travers le nouveau réseau d'évacuation créé sur le site de l'Hôtel Métropole.

Ces eaux pluviales étant totalement propres (aucune place de stationnement de véhicules ne sera présente en surface), nous estimons que le milieu marin ne subira aucune nuisance.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de création du réseau d'évacuation des eaux pluviales (pour l'ensemble de l'unité foncière - Hôtel Métropole et Villa Chamberlain) seront réalisés comme suit :

- > tranchées le long du parcours du réseau
- > vérification du bon fonctionnement et du bon état des exutoires existants
- > pose de canalisations selon les pentes calculées par un Bureau d'Études Techniques Fluides, y compris regards et avaloirs
- > branchement des nouvelles canalisations aux tuyaux de descentes des eaux pluviales des bâtiments existants
- > reconstitution des éventuels revêtements de sol et des zones végétales concernées par les travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La Villa Chamberlain sera toujours exploitée comme bâtiment d'habitation.

Aucune place de stationnement de véhicules ne sera présente en surface (stationnement prévu dans le parking souterrain de l'Hôtel Métropole), ce qui n'affectera pas la propreté des eaux pluviales se rejetant à la mer.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La Villa Chamberlain fait l'objet d'une Demande de Permis de Construire n°06011 22 S0171 (S0018) déposé le 29/07/2022 à la Mairie de Beaulieu-sur-Mer.

Pour le complexe hôtelier du Métropole, une précédente demande d'examen au cas par cas a été évalué et suivie de l'arrêté n° AE-F09318P0333 du 19/11/2018. Le projet a été soumis aux procédures administratives suivantes:

Permis de Construire n° 006-011 14 50004 du 20/02/2015

Permis de Construire n° 006-011 14 50004 M01 du 10/05/2016

Permis de Construire n° 006-011 14 50004 M02 du 05/06/2020

Permis de Construire n° 006-011 14 50004 M03 déposé le 24/09/2021, actuellement en cours d'instruction.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques		Valeur(s)
Surface totale	Villa Chamberlain: parcelles AH87 et AH290	255m2 + 792m2 = 1047m2 tot.
Surface totale	unité foncière:	7911m2 + DPM 974m2
Longueur du réseau d'évacuation des eaux de pluie	Villa Chamberlain: tot. unité foncière:	1 canalisation de 40 m environ 4 canalisations de 35 m environ
Section (diamètre) de l'exutoire	Villa Chamberlain exutoire EST: exutoire OUEST:	300 mm 400 mm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

19bis, Boulevard Maréchal Leclerc
06310 Beaulieu-sur-Mer

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3° 4 2' 19" 1 Lat. 7 ° 2 0' 0 2" 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, mais un rapport d'évaluation Natura 2000 a été fait en septembre 2021 dans le cadre du PCM3. Les réseaux pluviaux internes au projet seront divisés en deux secteurs donnant respectivement sur deux collecteurs en PVC ou équivalent, l'un de Ø 300 mm au Sud (1% de pente minimum) concernant la "Villa Chamberlain", et l'autre collecteur Ø 400 mm au Nord (1,5% de pente minimum), concernant le complexe hôtelier du "Métropole". Les écoulements pluviaux issus de la plus grande partie du complexe hôtelier "Métropole" et de la "Villa Chamberlain" ruisselleront sur des surfaces naturelles ou minéralisées n'impliquant pas d'entraînement de pollution.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Gm

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Beaulieu-sur-Mer (06310)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site "Métropole" se situe dans les abords de la La Rotonde / Hôtel Bristol et la Villa Kerylos à Beaulieu-sur-Mer (06310)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Identifiant : Alpes Maritimes 6 Nom : Littoral de Nice à Menton Date : arrêté du 20/03/1973 Superficie : 9.426 hectares
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	50mètres à l'Ouest du site Cap Ferrat
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Identifiant : 93C06038/Alpes Maritimes 35 Nom : Domaine Public Maritime du Cap Ferrat Date de classement : 30/06/1972 Superficie : 722,58 hectares

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la Villa Chamberlain: des terrassements sont prévus pour la réalisation du niveau souterrain ; des déblais devront être évacués.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence sur le milieu naturel : les eaux pluviales rejetées en mer seront propres
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence sur le milieu naturel : les eaux pluviales rejetées en mer seront propres

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'utilisation d'engins de chantier, tels que des Brise-Roches Hydrauliques (BRH) engendreront des vibrations en phase travaux
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets uniquement d'eaux pluviales à la mer ; les eaux usées seront évacuées uniquement sur le réseau d'assainissement de la Ville
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets uniquement d'eaux pluviales à la mer ; les eaux usées seront évacuées uniquement sur le réseau d'assainissement de la Ville
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site de l'Hôtel Métropole fait l'objet d'un Permis de Construire Modificatif n°3 (en cours d'instruction) pour le bâtiment principal et ses annexes et la création de rejets d'eaux pluviales à la mer concerne l'ensemble du site.

Les deux parcelles n° AH87 et AH290 font l'objet du Permis de Construire n° 06011 22 S0171 (S0018) concernant les travaux de réhabilitation de la "Villa Chamberlain". Le nouveau réseau d'évacuation des eaux pluviales du site de l'Hôtel Métropole est créé pour évacuer aussi les eaux de ces deux parcelles, faisant partie de la même unité foncière.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

(Empty space for description of measures and characteristics)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
 Au regard des renseignements donnés dans le présent formulaire, nous estimons que les impacts sur le milieu naturel seront très faibles, notamment concernant les rejets des eaux pluviales en mer.
 Les eaux pluviales seront propres, car aucun stationnement en surface ne sera prévu sur la totalité du site de la Villa Chamberlain.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Nous vous transmettons en pièce jointe (Annexe 7) la "Note technique définissant les points de rejets pluviaux du projet en mer", réalisée par le Bureau d'Études Hydrauliques Eau&Perspectives

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Beaulieu-sur-Mer

le, 07/10/2022

Signature



